



Communiqué de presse sur la Charte paysagère et architecturale du Cap Corse

Le **samedi 21 février 2015 à 9h00 a eu lieu, à salle des fêtes d'Erbalunga**, sous la présidence **de Pierre CHAUBON**, président de la Communauté de Communes du Cap Corse, un séminaire consacré à l'élaboration de la Charte Architecturale et Paysagère du Cap Corse.

Ce séminaire a été dédié à l'élaboration du plan d'actions, c'est à dire à la déclinaison opérationnelle de la Charte.

Une cinquantaine d'élus et de représentants de la société civile ont pu poursuivre la démarche collaborative engagée depuis plusieurs mois sur ce thème. Ces séminaires de co-production » associant différents collègues : élus, institutions et société civile ont déjà été réunis à deux reprises :

- Une première fois en novembre 2014, dans l'objectif de mettre en partage, reformuler et hiérarchiser les enjeux préalablement identifiés par l'équipe prestataire sur la base de son état des lieux, des rencontres avec les maires et des balades paysagères.
- Une deuxième fois le 15 janvier dernier, pour décliner les enjeux en objectifs, définissant ainsi la stratégie d'actions.

Lors de ce troisième séminaire, trois grands registres d'enjeux ont été étudiés :

- **Les enjeux liés à la monumentalité du Cap Corse du fait de son relief et de sa morphologie.**
- **Les enjeux liés à la composante naturelle et environnementale, qui prédomine sur le Cap Corse.**
- **Les enjeux des paysages bâtis, fortement déterminés par l'attachement des capcorsins à leur patrimoine et à leurs traditions.**

Dans chaque atelier, des propositions d'actions ont été formulées, à partir notamment des éléments déjà recueillis lors des précédents temps de travail participatifs et des objectifs validés antérieurement.

Pour chaque action, ont été déterminés les moyens à mettre en œuvre, le porteur de l'action, les territoires concernés (ensemble du Cap, communes spécifiques...), les outils à mettre en place, les partenaires à associer, le calendrier et le budget prévisionnel...

Dans les conclusions de la journée, Le président Pierre Chaubon a particulièrement mis l'accent sur les effets attendus de cette démarche qui pourraient se traduire par diverses dispositions :

- la production d'un document de sensibilisation qui permettrait à l'ensemble des porteurs de projets d'aménagement sur le territoire de prendre en compte les orientations de la charte en amont de leur réflexion,
- l'intégration, dans les règlements des PLU des communes, des préconisations paysagères et architecturales;
- la mise en place d'un dispositif d'évaluation régulier qui estimerait les incidences de ce programme auprès des acteurs institutionnels et ceux de la société civile

Cette réunion de travail très fructueuse clôture le temps de la concertation. Les conclusions de l'ensemble de ces échanges seront prochainement présentées au conseil communautaire et la publication du document définitif de la charte paysagère et architecturale du Cap Corse sera assurée dans le courant du mois de juin 2015.